

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 28 février 2024

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers
en fonctions : 18

Présents : Mmes KUFFLER – PHILIPPE - M. CASPAR - JANUS -
Adjoints
M.M. BAEHR - DRUAR – BRUCHER –
Mmes ENSMINGER - METZGER – DUVAL – NICAISE -
LEHNARD - ROLAND

Conseillers
Présents : 14

Représentés M. TOUSCH par M. GLATH – M. PAWLAK par Mme
PHILIPPE – Mme BOILLOT par Mme KUFFLER –
Mme REEB par Mme ENSMINGER

Absents excuses :

Absents non excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1) COMPTES DE GESTION 2023
- 2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2023
- 3) TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE ECOLE PRIMAIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS
- 4) TRAVAUX DE SECURITE RUE DE LA LIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS
- 5) CREATION D'UNE AIRE DE JEUX RUE CHARMES – DEMANDE DE SUBVENTIONS
- 6) FRAIS 2023 POUR UTILISATION DU CERCLE CATHOLIQUE
- 7) PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE LA PAROISSE PROTESTANTE
- 8) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance 13 décembre 2023. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres présents à signer le procès-verbal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal désigne M. HENNARD Didier, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

1) COMPTES DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'Accueil Péri-scolaire, et du lotissement Les Vergers, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, et les comptes de gestion dressés par le receveur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Déclare** que les comptes de gestion de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'Accueil Péri-scolaire et du lotissement « Les Vergers » dressés par le receveur pour l'exercice 2023, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BRUCHER Pierre, délibérant sur les comptes administratifs de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'accueil périscolaire et du lotissement Les Vergers, de l'exercice 2023, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- **Donne** acte au Maire de la présentation faite des comptes administratifs 2023 de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'accueil périscolaire, et du lotissement Les Vergers lesquels se résument ainsi :

SERVICE COMMUNAL

Section	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses 2023	1 264 365.49	574 839.99	1 839 205.48
Recettes 2023	1 449 279.49	572 514.87	2 021 794.36
Résultat exécution 2023	+ 184 914.00	- 2 325.12	+ 182 588.88
Résultat 2022	+ 523 752.69	+ 181 975.12	+ 705 727.81
Part affectée à l'investissement	400 000.00		400 000.00
Résultat de clôture 2023	+ 308 666.69	+ 179 650.00	+ 488 316.69

CENTRE DE LOISIRS

Section	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses 2023	282 592.08	110 799.96	393 392.04
Recettes 2023	328 527.72	41 195.00	369 722.72
Résultat exécution 2023	+ 45 935.64	- 69 604.96	- 23 669.32
Résultat 2022	+ 35 402.01	+ 44 303.98	+ 79 705.99
Part affectée à l'investissement	35 000.00		35 000.00
Résultat de clôture 2023	+ 46 337.65	- 25 300.98	+ 21 036.67

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Section	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses 2023	110 200.79		110 200.79
Recettes 2023	124 010.63		124 010.63
Résultat exécution 2023	+ 13 809.84		+ 13 809.84
Résultat 2022	+ 11 636.95		+ 11 636.95
Résultat de clôture 2023	+ 25 446.79		+ 25 446.79

LOTISSEMENT LES VERGERS

Section	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses 2023	0.00		0.00
Recettes 2023	1 055.62		1 055.62
Résultat exécution 2023	+ 1 055.62		+ 1 055.62
Résultat 2022	- 1 055.62		- 1 055.62
Résultat de clôture 2023	0.00		0.00

- **Adopte**, avec 13 voix pour les présents comptes administratifs 2023. Le Maire s'étant retiré durant le vote.

3) TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE ECOLE PRIMAIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire expose au conseil municipal que les peintures intérieures des couloirs et de la cage d'escalier du groupe scolaire sont vétustes. Il propose de refaire ces peintures intérieures dont le coût prévisionnel total s'élève à 15 142,35 - € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le coût prévisionnel de 15 142,35 € H.T concernant les travaux de peintures intérieures des couloirs et de la cage d'escalier du groupe scolaire.

- **Vote** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - DETR 5 000,00 €
 - Conseil Départemental 5 000,00 €
 - Part communale 5 142,35 €
- | | |
|-----------|-------------|
| | ----- |
| Total H.T | 15 142,35 € |

- **Décide** de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.
- **Habilite** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au projet.

4) TRAVAUX DE SECURITE RUE DE LA LIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire expose au conseil municipal que pour abaisser la vitesse des véhicules il serait opportun de faire réaliser des travaux sur la rue de la Libération aux abords du périscolaire et de la rue du Lavoir donnant sur l'école maternelle. Il propose une étude effectuée par la Société Est-Réseaux dont le coût prévisionnel total s'élève à 49 077,50 - € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le coût prévisionnel de 49 077,50 € H.T concernant les travaux de mise en sécurité de la rue de la Libération aux abords du périscolaire et de la rue du Lavoir donnant sur l'école maternelle.
 - **Vote** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - DETR 29 262,00 €
 - Conseil Départemental 5 000,00 €
 - Conseil Régional 5 000,00 €
 - Part communale 9 815,50 €
- | | |
|-----------|-------------|
| | ----- |
| Total H.T | 49 077,50 € |

- **Décide** de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.
- **Habilite** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au projet.

5) CREATION D'UNE AIRE DE JEUX RUE CHARMES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente au conseil municipal un devis concernant la mise en place de jeux d'extérieurs rue des Charmes dont le coût prévisionnel total s'élève à 15 845,00 - € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le coût prévisionnel de 15 845,00 € H.T la mise en place de jeux d'extérieurs rue des Charmes
 - **Vote** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - DETR 7 679,00 €
 - Conseil Régional 5 000,00 €
 - Part communale 3 166,00 €
- | | |
|-----------|-------------|
| | ----- |
| Total H.T | 15 845,00 € |

- **Décide** de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.
- **Habilite** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au projet.

6) FRAIS 2023 POUR UTILISATION DU CERCLE CATHOLIQUE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune a utilisé à plusieurs reprises en 2023 la salle du Cercle catholique, appartenant à la Paroisse Catholique, pour y organiser les dons du sang, fête des aînés et autres manifestations. Le coût total des frais de location, de chauffage gaz et d'électricité s'élève à 1 374 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer à la Paroisse catholique une subvention de 1 374,- € pour compenser les frais de location, de chauffage gaz et d'électricité dus à l'utilisation de la salle du Cercle catholique en 2023 pour les différentes manifestations que la commune y a organisées.

Les crédits seront prévus au compte 6574 subventions diverses du budget primitif

7) PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE LA PAROISSE PROTESTANTE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la paroisse protestante a effectué des travaux de remplacement des fenêtres, volets et portes de la salle paroissiale pour un montant de TTC de 16 866.76 €. Elle sollicite la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accorde** à la paroisse protestante une subvention de 15% du montant TTC des travaux soit 2 530,- €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024 (article 6574 subventions diverses).

8) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Le Maire a présenté en début de séance le tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2023.
- La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :
 - o L'immeuble sis au 11 rue des Saules appartenant M. CORONGIU Marco et Mme LE CORFEC Patricia.
 - o Les terrains cadastrés section 52 n° 62 – 80 et 87 « Weiherhuebel » d'une contenance totale de 409.52 ares, appartenant à la CCAB.
 - o Le terrain cadastré section 15 n° 300 « Gross Glasbuehl » appartenant aux consorts ZIEGLER.
 - o L'immeuble sis au 7b rue du Eller appartenant à M. et Mme DILECK Ferdi.